



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 8 avril 2019

Une enveloppe de dotation globale de fonctionnement (DGF) en hausse en 2019 pour les collectivités de la Loire-Atlantique

Après quatre années consécutives de baisse sur la période 2014-2017, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux collectivités (communes, groupements de communes et départements), est stabilisé pour la deuxième année consécutive.

La DGF est la principale dotation de l'État versée aux collectivités, puisqu'elle représente en moyenne 15,25 % de leurs recettes. Au plan national en 2019, cette dotation s'élève à près de 27 milliards d'euros.

Dans un objectif de transparence et de lisibilité, pour la première fois cette année, une cartographie présentant l'évolution de cette DGF a été mise en ligne sur le site internet du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales*.

Cette année, une enveloppe de 502 millions d'euros revient à la Loire-Atlantique : 238,5 M€ pour les communes, 138,8 M€ pour les groupements de communes et 124,6 M€ pour le département.

Une situation enviable puisque chaque catégorie de collectivités enregistre globalement une hausse de sa DGF.

En 2019, ce sont 152 collectivités de Loire-Atlantique qui voient leur DGF augmenter.

* <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dotations-collectivites/>

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr



 **Préfet des Pays de la Loire,**
préfet de la Loire-Atlantique